

# ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en Master 1ère année **Mention Droit des affaires** Parcours Droit fondamental des affaires

# LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 613-5, D. 612-36-2 à D. 612-36-2-10 et D. 613-45,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole tels qu'annexés au décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 notamment leur article 7,

## ARRETE:

#### Article 1er

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2024-2025 en :

## Master 1<sup>ère</sup> année Mention Droit des affaires Parcours Droit fondamental des affaires

## est composée comme suit :

- Madame Francine MACORIG-VENIER, professeure des universités, présidente de la commission
- Madame Nadège JULLIAN, professeure des universités
- Madame Hélène POUJADE, maître de conférences
- Madame Sophie ATSARIAS, vacataire fonctionnaire
- Monsieur Clément FABRE, attaché temporaire d'enseignement et de recherche interministériel

# Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 15/03/2024

Pour le Président, et par délégation. La Directrice des Etudes et de la Vie Universitaire Universit